

**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**I – RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION**

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Chaque parent est électeur et éligible, quelle que soit sa situation matrimoniale, sauf s'il s'est vu retirer l'autorité parentale.** (Un tiers qui possède l'autorité parentale exerce aussi le droit de vote et d'éligibilité : voir le juge aux affaires familiales)

Les deux parents figureront sur la liste électorale, éditée le 17/09/2021 dans la mesure où les informations concernant chacun d'eux auront été transmises au lycée.

N.B. Chaque électeur ne dispose que **d'une seule voix**, quel que soit le nombre d'enfant dans le lycée.

**II – MODALITÉS DE VOTE**

**Les élections auront lieu  
le vendredi 08 octobre 2021 entre 8h00 et 12h00  
au lycée - en salle de réunion**

Vous pourrez voter :

- **Soit en votant de façon dématérialisée : dès maintenant et jusqu'au vendredi 08 octobre 12h00.**
- **Soit en vous déplaçant au lycée le vendredi 08 octobre entre 8h00 et 12h00.**

Pour voter de façon dématérialisée, il suffit de :

→ Se connecter à MonLycée.Net : <https://ent.iledefrance.fr/auth/login>

Les codes des parents d'élèves ont été distribués aux élèves par les professeurs principaux.



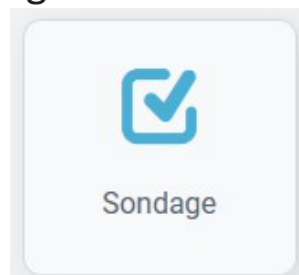
The screenshot shows a login form with the following elements:

- Header: Connexion
- Input field: Identifiant
- Input field: Mot de passe (with an eye icon to toggle visibility)
- Checkbox:  Se souvenir de moi
- Links: Identifiant oublié, Mot de passe oublié
- Button: Connexion

→ Cliquer en haut à droite sur l'icône « Mes Applis »



→ Cliquer sur l'icône « Sondage »



→ Cliquer sur le sondage des élections du CA



→ Choisir la liste pour laquelle vous souhaitez voter. Une seule liste (FCPE) s'étant présentée : vous pouvez voter soit FCPE, soit blanc.

→ Cliquer le bouton « voter »